

plusieurs secteurs administratifs, ayant toujours été assez difficiles à régler, en raison du manque de coordination, ce projet d'établissement d'un ministère des affaires fédérales-provinciales permettrait donc d'apporter les solutions désirées, pour le plus grand bien des provinces et du gouvernement fédéral.

Étant un représentant du Québec dans cette enceinte, je sais combien souvent notre province et ses concitoyens ont été traités d'une façon déloyale par les gouvernements libéraux, durant 22 ans, et par les conservateurs par la suite, parce qu'ils se disaient que Québec était une province comme les autres. Québec n'est pas une province comme les autres. C'est une province différente sous plusieurs aspects dont, notamment, son caractère, sa population d'expression française, son système éducatif, ses institutions religieuses, ses cadres sociaux, la mentalité et les habitudes de ses habitants, etc., le tout formé par 355 années d'histoire canadienne-française.

Il n'est pas normal, par exemple, que le gouvernement fédéral empiète sur les droits des provinces, et c'est pour cela que le système de péréquation qui a été préconisé par le parti libéral n'est pas la solution au problème fiscal des provinces. Laissons aux provinces les droits qui leur sont acquis et elles n'auront pas besoin du système de péréquation.

L'honorable député de Macleod (M. Kindt) déclarait tantôt que l'institution de ce ministère aurait pour effet de détruire les bonnes relations entre les ministères de la Santé du gouvernement fédéral et des provinces. Ce n'est pas là l'objet de cette proposition.

Il disait, aussi, que le gouvernement fédéral remettait à l'Alberta 44 p. 100 des sommes qu'il avait prélevées. Je ferai remarquer à l'honorable député que ces sommes avaient d'abord été prélevées par le gouvernement fédéral alors qu'elles appartenaient à la province.

C'est donc loin d'être dans le dessein de favoriser l'intrusion du gouvernement fédéral dans les affaires provinciales, que cette motion est présentée, mais plutôt pour rétablir la situation.

(Traduction)

M. Fred F. Stenson (Peterborough): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Red-Deer (M. Thompson) de sa motion et de sa manière de la présenter. Le député de Macleod (M. Kindt) a avancé d'excellentes raisons pour ne pas instituer un ministère de cette nature. Mais, en tant que nouveau député, j'estime toujours qu'un ministère des affaires fédérales-provinciales pourrait s'intégrer dans le cabinet.

Depuis que le gouvernement conservateur a accédé au pouvoir en 1957, les subventions fédérales aux provinces et aux municipalités augmentent. Jetons un regard sur ce que le gouvernement a accompli pour celles-ci. Avec la coopération du ministre du Travail, chaque province a obtenu des fonds pour construire des écoles techniques et professionnelles. Le gouvernement a, en outre, fait preuve d'un grand intérêt pour les universités, et travaille de concert avec les provinces dans ce domaine.

On a demandé au gouvernement fédéral de participer financièrement à presque toutes les entreprises d'immobilisations des provinces. Un lien a été créé entre les parcs nationaux et provinciaux et la route transcanadienne intéresse autant les provinces que le gouvernement fédéral. Récemment encore, le gouvernement a consenti d'importantes subventions pour les hôpitaux, en proportion avec celles qu'accordaient les provinces et, sans ces subventions, il y aurait une grave pénurie de lits dans les hôpitaux.

Tout député qui n'a jamais fait partie d'un conseil municipal admettra que les municipalités doivent, à l'avenir, recevoir une plus grande aide des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, si elles doivent fournir à leurs habitants les services dont ils ont besoin. Dans ma circonscription de Peterborough...

Des voix: Il est six heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Je suppose que nous poursuivrons demain les travaux que le leader de la Chambre a annoncés mardi soir et, de nouveau, hier soir. Peut-être le leader de la Chambre pourrait-il nous indiquer ce que nous ferons d'autre jeudi et vendredi.

L'hon. M. Churchill: Je crois que, pour procéder avec ordre, nous devrions terminer demain le débat sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, qui est presque fini, puis continuer l'étude de l'Office national de développement économique. Je doute fort que nous ayons le temps de passer à autre chose. S'il restait une quinzaine de minutes, nous pourrions aborder des articles inscrits au nom du ministre de la Justice.

L'hon. M. Chevrier: Je ne m'oppose pas à cela; je demande simplement des renseignements. N'a-t-on pas fait, hier soir, une déclaration selon laquelle le premier article que nous attaquerions demain serait l'Office national de développement économique?

L'hon. M. Churchill: Non. A deux reprises j'ai dit que nous examinerions jeudi l'Office national de développement économique, mais je n'ai pas mentionné que ce serait le premier